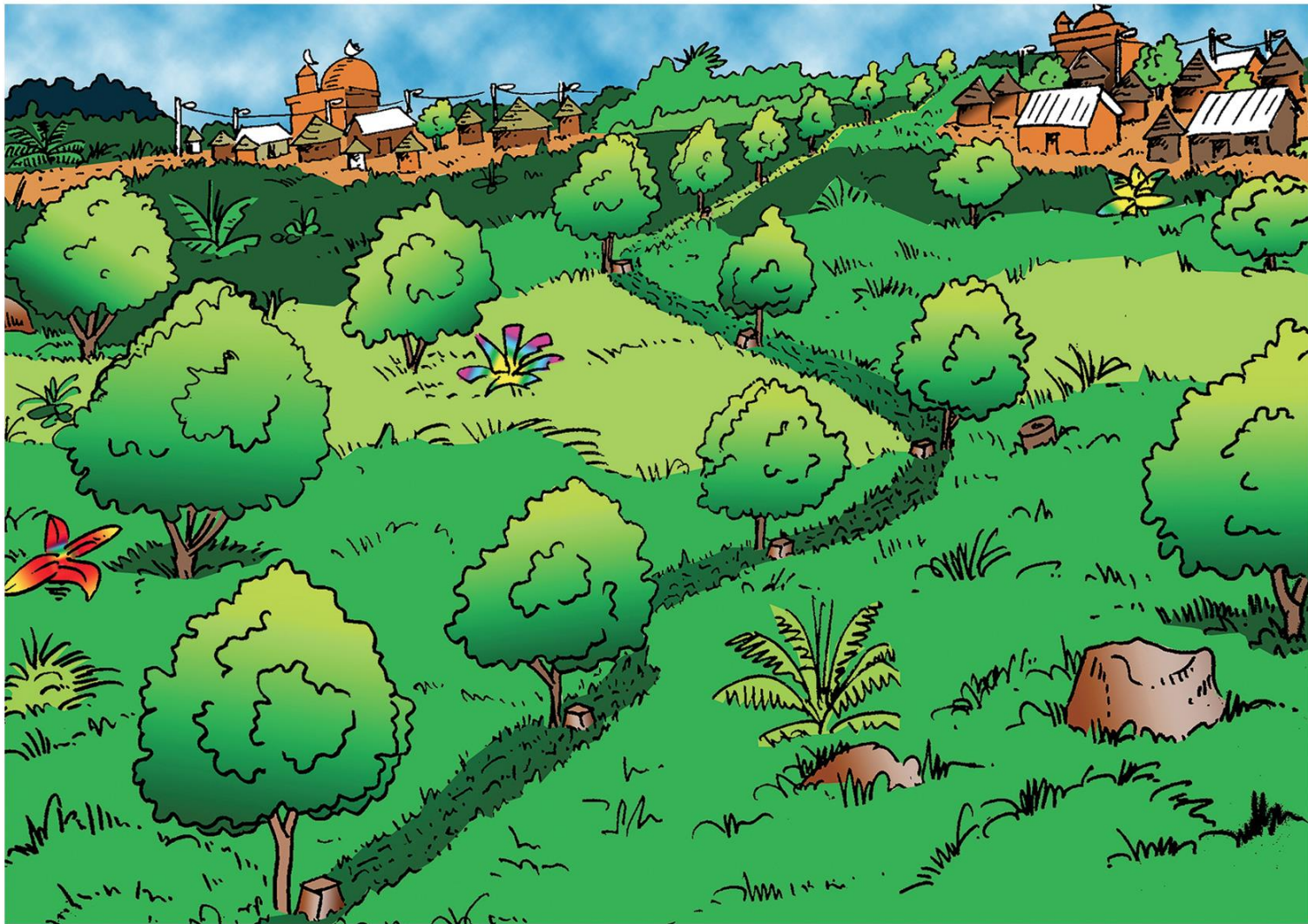


DÉLIMITATIONS DES TERROIRS DES VILLAGES



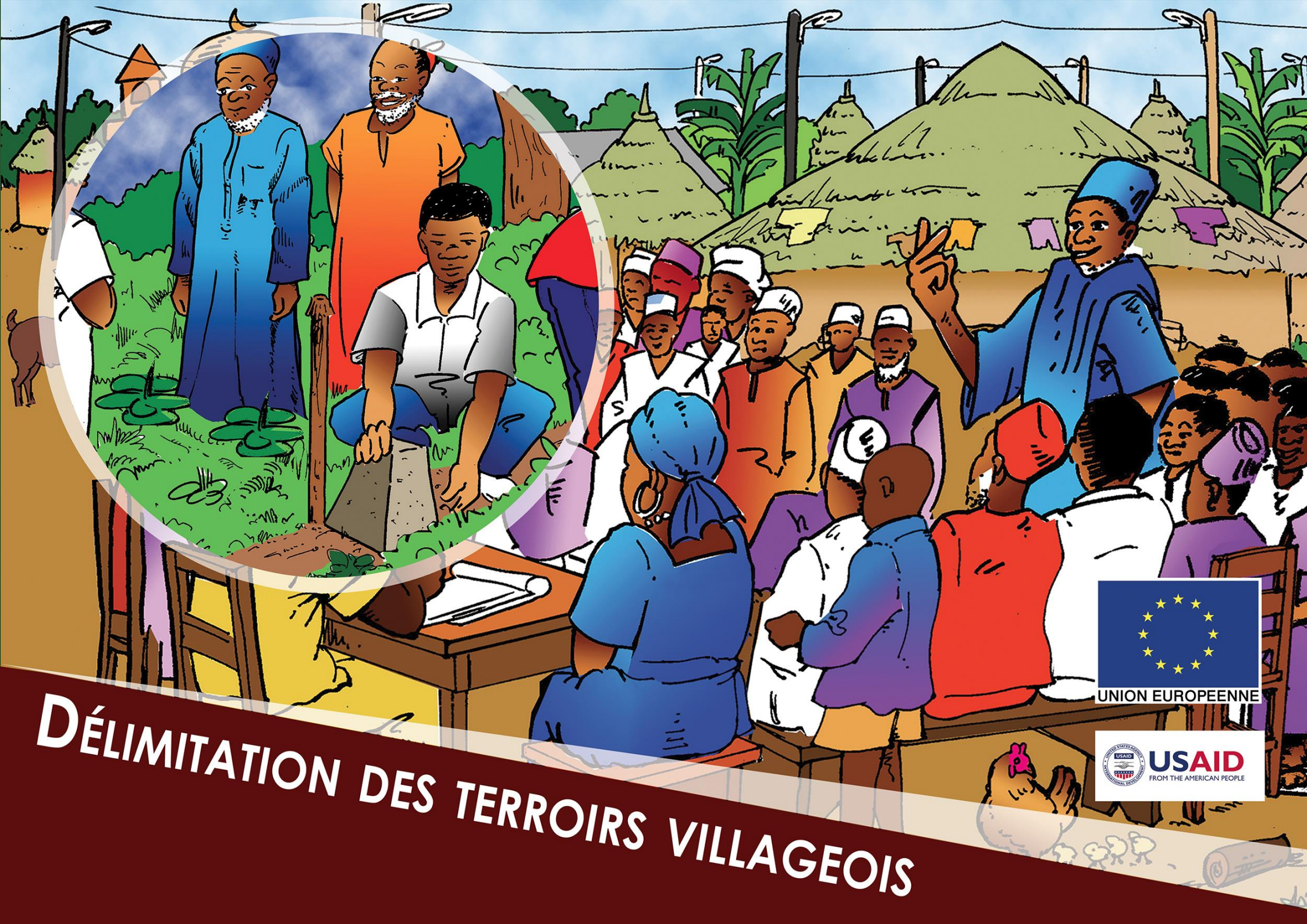
USAID
FROM THE AMERICAN PEOPLE



UNION EUROPEENNE



CLUB UA



UNION EUROPEENNE



DÉLIMITATION DES TERROIRS VILLAGEOIS

AVANT PROPOS

La délimitation des territoires des villages est une opération qui permet de déterminer de manière participative et triangulée, les limites des villages et d'en établir la cartographie. La délimitation des territoires des villages est de la responsabilité de l'État. Toutefois, les communautés, leurs leaders, les organisations de la société civile et des partenaires au développement peuvent apporter leur contribution en vue de sa réalisation, afin de faciliter le processus et assurer le bon voisinage des populations.

La présente boîte à images qui a été élaborée avec la participation des communautés et des acteurs institutionnels est un résumé succinct du processus de délimitation des territoires, ainsi que la nécessité de cette opération. Avec ce support, les populations seront sensibilisées sur le bien-fondé de l'opération en vue de leur compréhension et participation au processus. Cette boîte à images se veut donc un outil didactique et de sensibilisation aussi bien pour les agents de sensibilisation que pour les Comités Villageois de Gestion Foncière Rurale (CVGFR).

L'utilisation de cet outil comme support de communication interpersonnelle de proximité vise la compréhension et l'adhésion des communautés au processus de délimitation

des territoires des villages. Il s'agira d'amener l'auditoire à travers des questions ouvertes, à prendre conscience de l'intérêt de la délimitation des territoires des villages dans le but de s'approprier le processus et faciliter la conduite de cette importante activité.

A cet effet, les séances de sensibilisation ne doivent pas être des rencontres au cours desquelles **l'utilisateur arrive en expert en matière de délimitation des territoires des villages et déverse son savoir sur les autres**. C'est plutôt une séance de discussion semi-ouverte où l'auditoire a un pourcentage de temps de parole, 80%, alors que l'animateur n'en aura que 20%.

Une série de questions est conçue et proposée à l'utilisateur de la boîte à images pour l'aider à mener à bien sa séance. Cependant, ce dernier peut poser d'autres questions qui ne figurent pas dans celles mentionnées dans la boîte à images afin de détecter et apporter des éclairages aux problèmes, inquiétudes ou craintes que les participants pourraient mentionner selon les spécificités de leur groupe, et ainsi permettre à l'auditoire de s'exprimer amplement dans le sens visé par l'utilisateur de la boîte à images

Ensemble, délimitons notre village



Recueil de l'histoire du village par le commissaire enquêteur

1. QUE VOYONS-NOUS SUR CETTE IMAGE ?

Des personnes en réunion dans un village; Un commissaire enquêteur; les membres des comités villageois du village et ceux, du village voisin.

2. QUE FONT LES PERSONNES REUNIES DANS LE VILLAGE ?

Elles participent à une réunion pour le recueil de l'histoire de la constitution et de l'installation du village; Elles identifient les limites/repères préliminaires du village concerné.

3. QUI SONT LES PARTICIPANTS A CETTE IMPORTANTE REUNION ?

Le chef du village et sa notabilité, les sachants du village, les sachants des villages voisins, le commissaire enquêteur, les membres des comités villageois, toute la population du village (Hommes, femmes, les jeunes, moins jeunes...).

4. QUI EST L'ACTEUR PRINCIPAL DE CETTE REUNION ET QUEL EST SON ROLE?

Le commissaire enquêteur : Il facilite les échanges sur l'histoire de la constitution / installation des villages avec la communauté; Il réceptionne les dires des sachants ; Il recense les éventuels litiges.

5. POURQUOI LA COMMUNAUTE DOIT-ELLE PARTICIPER A CETTE REUNION ?

Participer au processus de détermination de l'histoire de son village; S'accorder sur l'histoire de son village; Faire une confrontation avec les autres sachants des villages voisins sur les limites préliminaires des villages; Eviter des conflits avec les membres de la communauté et du village voisin.



Information à savoir :

Il est recommandé à la communauté de se réunir avant l'arrivée du commissaire enquêteur afin de faire le recueil de l'histoire de la constitution et de l'installation de son village.

Ensemble, délimitons notre village



Ouverture des layons

1. QUE VOYONS-NOUS SUR CETTE IMAGE ?

- Des personnes en train de travailler en brousse;
- Les membres des comités villageois du village et ceux du village voisin.

2. QUE FONT CES PERSONNES ?

- Elles font l'ouverture de sentier pour séparer les parcelles et les terres (layon);
- Elles tracent les limites avec le village voisin;
- Elles sont en train de débroussailler le tronçon de limite.

3. QUI SONT LES PARTICIPANTS A CETTE ACTIVITE ?

- Les membres des comités villageois;
- Les membres de la communauté (hommes, jeunes, anciens, femmes.)

4. POURQUOI DES PERSONNES DU VILLAGE VOISIN PARTICIPENT-ELLES A CETTE ACTIVITE ?

- S'assurer que l'ouverture des layons se fait sur la base des limites et repères qu'elles ont établis et proposer au commissaire lors du recueil de l'historique de constitution du village voisin. Cela pourrait leur éviter des conflits avec le village voisin.



Information à savoir :

L'ouverture des layons doit se faire en présence des membres du village à délimiter et ceux du village voisin afin d'éviter d'éventuels conflits entre les villages.

Ensemble, délimitons notre village



Bornage du tronçon de limite du territoire du village

1. QUE VOYONS-NOUS SUR CETTE IMAGE ?

Nous voyons :

- Des personnes arrêtées dans la brousse;
- Une personne avec du matériel entrain de planter une borne (pierre, brique servant à indiquer la limite entre deux terres voisines);
- Le commissaire enquêteur.

2. QUE FONT CES PERSONNES ?

- L'opérateur technique place des bornes sur les tronçons sur les limites du village qu'ils avaient ouvert ;
- Le commissaire enquêteur constate le bornage.

3. QUI SONT LES PARTICIPANTS A CETTE ACTIVITE?

Les participants sont :

- L'opérateur technique chargé de placer les bornes;
- Les membres des comités villageois ;
- D'autres membres de la communauté (hommes, femmes, jeunes, anciens...);
- Le commissaire enquêteur pour le constat du bornage.

4. POURQUOI DES PERSONNES DU VILLAGE VOISIN PARTICIPENT-ELLES A CETTE ACTIVITE ?

Parce qu'elles doivent :

- S'assurer que le bornage se fait sur la base des limites qui ont été ouverts avec leur participation.
Cela pourrait leur éviter des conflits avec le village voisin.



Information à savoir :

Le bornage du tronçon de limite du territoire du village se fait en présence des membres du village à délimiter et ceux du village voisin afin d'éviter d'éventuels conflits entre les villages.

Ensemble, délimitons notre village



Présentation puis publicité des résultats de l'enquête

1. QUE VOYONS-NOUS SUR CETTE IMAGE ?

- Des personnes assistent à une réunion;
- Une table sur laquelle un cahier dans lequel toute personne peut donner son accord ou s'opposer au travail proposé;
- Une carte provisoire au milieu des personnes;
- Une carte affichée sur le mur.

2. QUE FONT LES PERSONNES ?

- Le commissaire enquêteur présente les résultats provisoires de l'enquête à la communauté ;
- Ils se prononcent sur les accords et d'oppositions consignés dans le registre (trois mois plus tard).

3. QUI SONT LES PARTICIPANTS A CETTE IMPORTANTE REUNION?

- Le commissaire enquêteur;
- Les membres des comités villageois;
- Les sachants;
- La chefferie;
- D'autres membres de la communauté (hommes, femmes, jeunes, anciens...).

4. POURQUOI LA COMMUNAUTE DOIT-ELLE PARTICIPER A CETTE REUNION ?

- Confirmer ou infirmer les accords et oppositions lors des séances publiques;
- S'assurer que ses préoccupations sont prises en compte par le commissaire enquêteur avant la finalisation de la carte. Cela pourrait éviter des conflits.



Information à savoir :

Il est important de rendre disponible les résultats de l'enquête et la carte provisoire dans les villages pendant trois mois afin de recueillir les accords et les oppositions de la communauté avant de passer à l'approbation.

Ensemble, délimitons notre village



Approbation des résultats de l'enquête par le comité villageois

1. QUE VOYONS-NOUS SUR CETTE IMAGE ?

- Des personnes assises autour d'une table
- Des documents sur la table

2. QUI SONT LES PARTICIPANTS A CETTE ACTIVITE?

- Les membres du comité villageois
- Le commissaire enquêteur

3. QUE FONT LES PERSONNES?

- Les personnes approuvent les résultats de l'enquête.

4. POURQUOI DOIT-ONT FAIRE APPROUVER LES RESULTATS DE L'ENQUETE PAR LE COMITE VILLAGEOIS ?

Parce que le comité villageois doit :

- S'assurer de la conformité du PV issu de la publicité aux délibérations issues de la séance publique

Cela pourrait éviter des conflits d'une part entre les membres de la communauté et d'autre part inter village



Information à savoir :

Le CVGFR doit approuver les résultats de l'enquête avant de transmettre le dossier au sous-préfet pour validation.

Ensemble, délimitons notre village



Validation des résultats de l'enquête par le sous-préfet

1. QUE VOYONS-NOUS SUR CETTE IMAGE ?

- Des personnes assises autour d'une table
- Une personne en tenue (sous-préfet)
- Un agent eau et forêt
- Des documents sur la table (PV de l'enquête, la carte provisoire)
- La sous-préfecture

2. QUE FONT CES PERSONNES ?

- Elles se prononcent sur le dossier transmis par le CVGFR
- Elles donnent leur avis
- Ils prennent des décisions

3. QUI SONT LES PARTICIPANTS A CETTE ACTIVITE ?

- Les membres du comité de gestion foncière rurale
- Le sous-préfet

4. POURQUOI LA COMMUNAUTE PARTICIPE-T-ELLE A LA VALIDATION DES RESULTATS DE L'ENQUETE AVEC LE SOUS PREFET ?

- Le Comité de Gestion Foncière Rurale regroupe des personnes qui connaissent les aires protégées, les parcs naturels qui appartiennent à tout le monde



Information à savoir :

La validation des résultats se fait en présence du sous-préfet en collaboration avec le comité de gestion foncier composé des membres des villages et des agents des ministères concernés

Ensemble, délimitons notre village



La carte du village

1. QUE VOYONS-NOUS SUR CETTE IMAGE ?

- Une carte de village

2. QUE REPRESENTENT CETTE CARTE POUR LE VILLAGE ?

- Elle représente les terres de notre village et les limites
- avec les terres des villages voisins

3. QUELLES SONT LES ACTIONS AYANT PERMIS D'OBTENIR CETTE CARTE ?

- La réunion du village
- Le recueil de l'historique
- L'ouverture des layons
- Le bornage

4. QUI SONT LES PERSONNES AYANT CONTRIBUER A LA REALISATION DE CETTE ACTIVITE

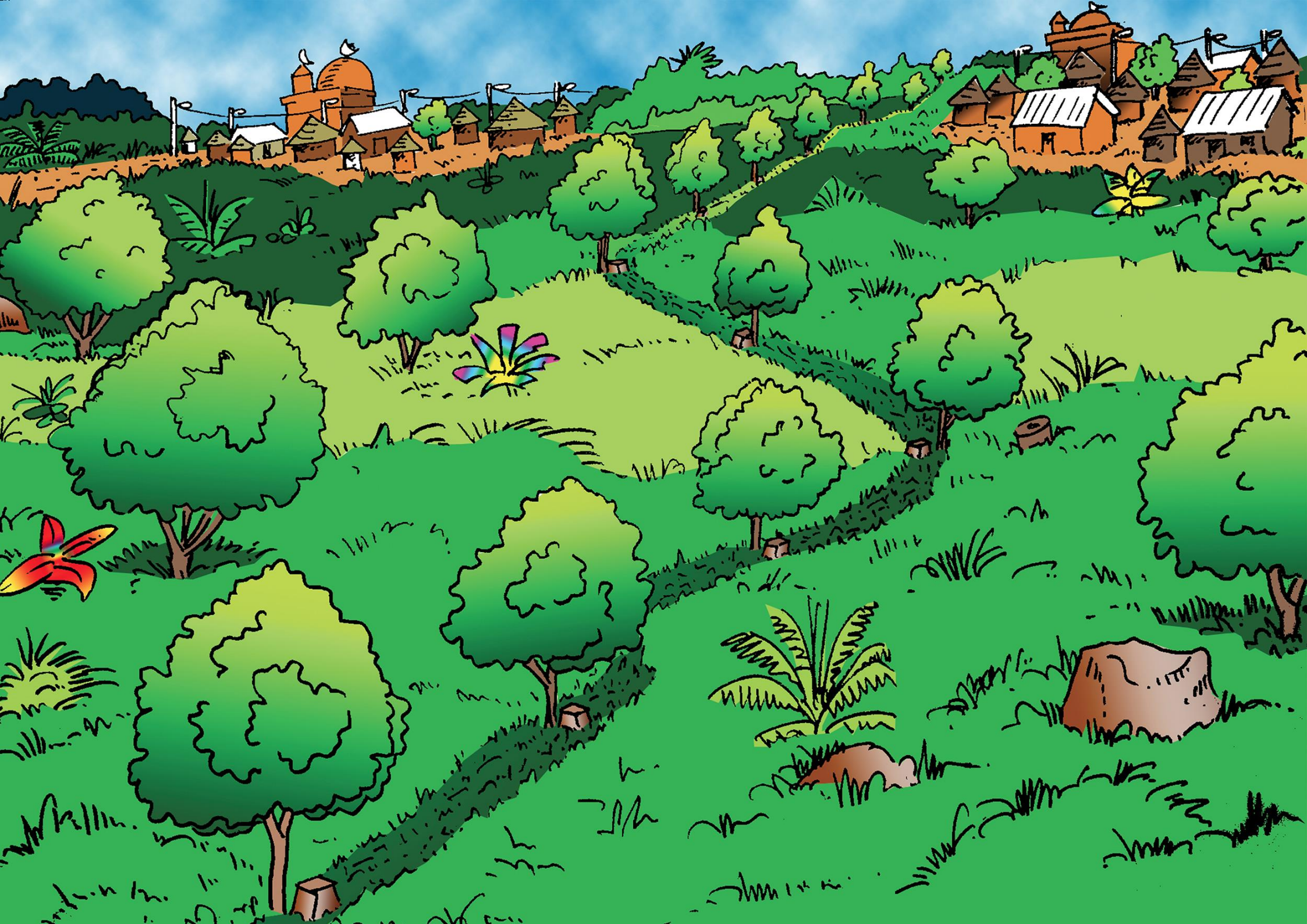
- Le chef du village
- Le chef de terre
- Les sachants du village et ceux du village voisin
- Les comités villageois du village et ceux du village voisin
- Le commissaire enquêteur
- Les habitants des différents villages (hommes, femmes jeunes et moins jeunes)



Information à savoir :

La contribution de la communauté a permis de sortir la carte de notre village qui représente les terres de notre village et les limites avec les terres des villages voisins.

Ensemble, délimitons notre village



Reconnaissance visuelle des limites

1. QUE VOYONS-NOUS SUR CETTE IMAGE ?

Des arbres plantés sur les limites où les bornes avaient été plantées

2. QUE REPRESENTENT CES ARBRES ?

Ces arbres représentent les limites avec le village voisin

3. QUI SONT LES PERSONNES AYANT CONTRIBUER A LA REALISATION DE CETTE ACTIVITE

Le chef du village; Le chef de terre; Les sachants; Les comités villageois de gestions de foncières rurales et le comité le comité villageois; Le commissaire enquêteur; Les habitants des différents villages (hommes, femmes, jeunes et moins jeunes)

4. QUELLE A ETE NOTRE CONTRIBUTION PENDANT LA DELIMITATION DE NOTRE VILLAGEOISE ?

La préparation du recueil de l'historique; L'ouverture consensuelle des layons; Les réunions villageoises d'approbation du procès-verbal du Commissaire enquêteur; Le transport des bornes dans les limites

2. POURQUOI AVONS-NOUS ETE IMPLIQUE A LA DELIMITATION DE NOTRE VILLAGE ?

Pour connaître nos limites avec les villages voisins ; Eviter les conflits en interne entre membres de la communauté; Eviter les conflits avec l'administration; De nous assurer que nos préoccupations ont été prises en compte dans le processus.



Information à savoir :

Les plants d'arbres visant à matérialiser les limites entre les villages restent au choix des communautés

Ensemble, délimitons notre village